

<b>Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords</b> <b>(a) Commune :</b> Bièvre <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Bellefontaine <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords	Fiche n° M-3.01
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords

### 1. Description du projet

La maison de village de Bellefontaine a été aménagée en 2011 dans le bâtiment de l'ancienne école de village. Elle est gérée par l'ASBL « Loisirs de Bellefontaine ». L'étage est pour le moment non aménagé. On peut noter la présence d'un abri avec une pelouse à l'arrière et à l'avant, ainsi qu'une zone en tarmac en face de l'entrée de la maison de village.

Figure 1 : Localisation de la maison de village de Bellefontaine



Figure 2 : Abris situé à côté de la maison de village



Figure 3 : Maison de village de Bellefontaine



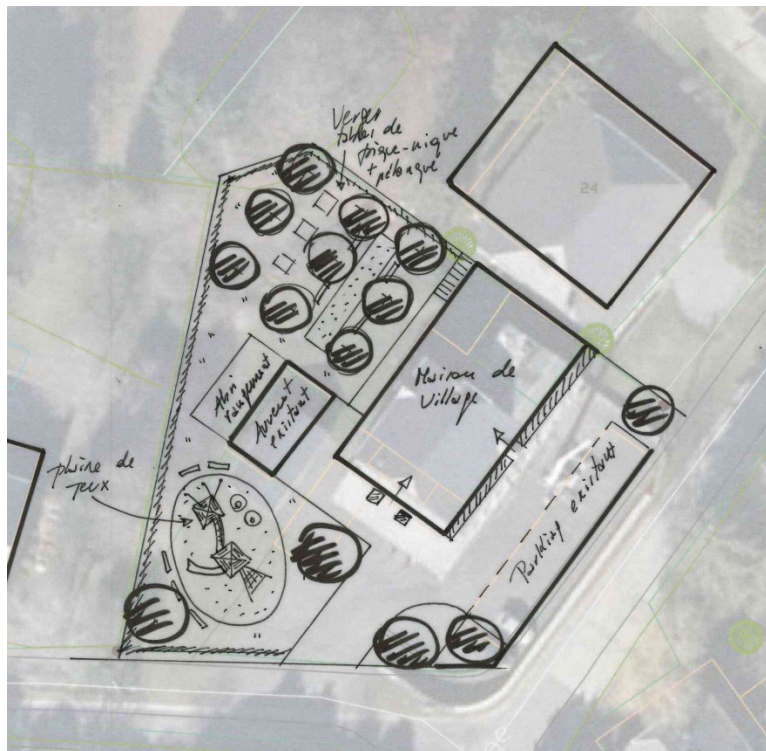
**Au niveau du bâtiment**, le projet consistera en l'aménagement de l'étage avec l'isolation du sol et de la toiture pour qu'il puisse être exploité. Un espace de stockage sera prévu à l'étage pour l'association villageoise. En ce qui concerne l'utilisation de l'étage, plusieurs pistes ont déjà été évoquées :

- Un espace de coworking à condition de fournir une connexion internet fiable et rapide
- Des logements de nuitées simples pour les touristes de passage (voir description du projet fiche lot 2 : I-2.03). Dans ce cas, la question de l'organisme qui entretiendra et gèrera l'occupation du logement devra se poser.
- Un local de réunion.

**Au niveau des abords de la salle**, il est proposé :

- De valoriser l'abri en y plaçant des tables de pique-nique
- D'agrémenter la pelouse derrière la salle par la plantation d'un verger
- De placer une plaine de jeux dans la pelouse à l'avant et éventuellement de la faire déborder sur le tarmac si des zones de chutes doivent être aménagées, de façon à ne pas devoir réduire la surface enherbée.

Figure 4 : Esquisse



Une réflexion sur la quantité de places de parking à maintenir est à mener car lorsqu'il y a un évènement à la salle, le parking est en général rempli.

Ces aménagements sont à mettre en concordance avec l'appel à projet « cœur de village » pour lequel la commune a participé en 2022. Elle bénéficie donc d'une aide régionale de 258.087,84€, jusqu'en 2026, afin de mettre en œuvre des projets destinés à promouvoir la cohérence et la polyvalence des bâtiments ou espaces publics qualitatifs et durables pouvant être entretenus à moindre coût.

## 2. Justification du projet

La demande principale ressortie des réunions est de disposer d'une plaine de jeux, mais également d'un espace de convivialité. En effet, Bellefontaine est le village avec la plus grosse densité de gîtes et résidences secondaires, créant un manque de vie sociale, de « vie de village ». L'aménagement a ainsi été suggéré pour les villageois et les touristes qui se rendent vers les promenades du côté de la fontaine Saint-Furcy.

Etant donné qu'il y a un grand espace disponible autour de la salle de village de Bellefontaine, ce lieu est idéal pour mettre en place le projet.

De plus, il a également été demandé d'aménager l'étage avec une isolation du sol et de la toiture pour qu'il puisse être exploité.

Ce projet permettra à la commune de rentrer dans les objectifs d'offrir des lieux et moments de convivialité dans les villages, de fédérer les habitants, des plus jeunes au plus âgés et d'impulser un tourisme « à pas d'homme » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants</b>
<b>Objectif opérationnel 1.1</b>	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Valoriser les forces vives du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel 2.1</b>	En soutenant le tissu associatif local
<b>Objectif opérationnel 2.2</b>	En optimisant les infrastructures existantes

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable
- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Tendre vers un tourisme de qualité.
- **Plan de cohésion sociale** : Favoriser les échanges intergénérationnels.